Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 005-250500600-20251209-2025_57-DE

DELIBERATION

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 09 décembre 2025
Délibération n° : 2025_48
Date de convocation : 03 décembre 2025

Décision modificative : Opérations d'ordre

Par la suite d'une convocation en date du 03 décembre 2025, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont assemblés à la Maison du Parc, à Arvieux, le 09 décembre 2025 à 17h, sous la présidence de Christian BLANC, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28), aux statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras et au règlement intérieur des élus du Parc.

Instance	Représentants	Nb de suffrages	Excusés	Pouvoirs reçus	Suffrages exprimés
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Chantal EYMEOUD	6			0
	Agnès ROSSI	6			0
Département des Hautes-Alpes	Valérie GARCIN-EYMEOUD	3			0
	Marcel CANNAT	3			0
Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras	Dominique MOULIN	1		Agnès ROSSI	7
	Charles LACROIX	1		Marcel CANNAT	4
Abriès-Ristolas	Nicolas CRUNCHANT	1		Valérie GARCIN-EYMEOUD	4
	Marie-Hélène FAROUZE	1			1
Aiguilles	Françoise PAQUET	1		Amélie FOURNIER	2
	Jean-Pierre CLAEYMAN	1			1
Arvieux	Christian BLANC	1		Chantal EYMEOUD	7
	Annie COLOMBIER	1			1
Ceillac	Jeanne FAVIER GARGEMEL	1			0
	Amélie FOURNIER	1			0
Château-Ville-Vieille	Jean-Louis PONCET	1			1
	Nicole TERRASSE	1			1
Eygliers	Jean-Marc POULLILIAN (sup)	1			1
Guillestre	Lucie FEUTRIER	1			0
Molines-en-Queyras	Gilbert BONNIN	1			0
	Carole ARMANET	1			1
Saint-Véran	Mathieu ANTOINE	1			1
	Sébastien PINZETTA	1			0
Vars	Eric COLLOMBON	1			0
		37	**10**	**5**	**32**

Nombre de membres en exercice	23	Nombre de suffrages exprimés	32
Nombre de membres présents	13	Pour	32
Nombre de membres représentés	5	Contre	0
Nombre de suffrages	37	Abstentions	0

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 005-250500600-20251209-2025_57-DE

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612 0 l.1612-4 relatifs aux règles budgétaires et comptables des collectivités ;
- Le budget primitif de l'exercice 2025 adopté par délibération n° 2025-15 en date du 25 mars 2025 ;

Considérant :

- Les besoins de réajustements budgétaires constatés ;

Le Comité syndical du Parc naturel régional du Queyras, réuni le 9 décembre 2025, et après en avoir délibéré,
décide :

- D'approuver la décision modificative suivante :

Section	Article comptable	Montant dépenses	Montant recettes
Investissement	2041482	96 702,51 €	
Investissement	28041482		96 702,51 €
Fonctionnement	77681/042		96 702,51 €
Investissement	198/040	96 702,51 €	
Investissement	45821		64 957,98 €
Investissement	281841/040		1 000,00 €
Fonctionnement	6811/042	65 957,98 €	
Investissement	139XX/040	39 595.88€	
dont	*13911/040*	*10 103,04 €*	
	13912/040	*16 045,26 €*	
	13913/040	*1 120,08 €*	
	139148/040	*85,80 €*	
	139158/040	*1 839,00 €*	
	139178/040	*9 454,74 €*	
	13918/040	*947,96 €*	
Fonctionnement	777/042		39 595,88 €
Investissement	2031/041		7 584,00 €
Investissement	2158/041	7 584,00 €	
Investissement	45820	-70 340,41 €	
		306 542,88 €	**306 542,88 €**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Président
Christian BLANC

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 005-250500600-20251209-2025_57-DE